

COLLECTIVITÉ  
COURCELLES-SAPICOURTArrondissement de Reims  
Canton de Fismes-Montagne de  
ReimsExtrait du registre des délibérations du conseil municipal  
Séance du vendredi 22 septembre 2017.

Par suite d'une convocation en date du 7 septembre 2017, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, à 20 h 30, sous la présidence de Patrick DAHLEM.

## Nombre de conseillers :

en exercice	11	<b>Présents</b> : Jean MICHEL, Thierry PROLA, Maurice ENGELMANN, Grégoire MAZZINI, Gérald MABILE.
présents	6	<b>Absents excusés</b> : Michel BACARISSE, Jacky LESUEUR, Xavier CULEUX qui donne pouvoir à Jean MICHEL, Philippe LEVEAUX qui donne pouvoir à Gérald MABILE, Pierre CARRE qui donne pouvoir à Patrick DAHLEM.
votants	9	<b>Secrétaire de séance</b> : Jean MICHEL.
Délibération n°	20/2017	

## Objet : CREATION D'UN CITY SPORT.

**Monsieur** le maire rappelle au conseil municipal la délibération 14/2017 par laquelle le conseil municipal a approuvé la création d'une plate-forme ainsi que la réalisation d'un city sport. Il rappelle également que le terrain sur lequel sera situé le City sport est donné par Messieurs LHOTTE de Branscourt.

Le conseil municipal doit donc se prononcer sur la régularisation auprès d'un notaire de cet achat à titre gratuit, de la création de la plate forme, de la réalisation du City ainsi que sur le dépôt d'une demande de subvention auprès du conseil départemental.

## Le conseil municipal à l'unanimité,

**AUTORISE** le maire à signer l'acte notarial concernant l'achat à titre gratuit du terrain pour le multi sport. Les frais de notaire sont à la charge de la commune.

**AUTORISE** le maire à signer le devis avec l'entreprise SOLOTRA pour la création de la plate-forme.

**AUTORISE** le maire à signer le devis avec l'entreprise I.M.A.J concernant la réalisation d'un terrain City Multi Sport ;

**AUTORISE** le maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la réalisation d'un terrain City Multi Sport.

**AUTORISE** le maire à signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations  
Fait à Courcelles-Sapicourt, le 22 septembre 2017



Le Maire, Patrick DAHLEM

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte  
compte-tenu de son envoi à la Sous-préfecture de Reims  
le 25 septembre 2017 et de sa publication le 25 septembre 2017